

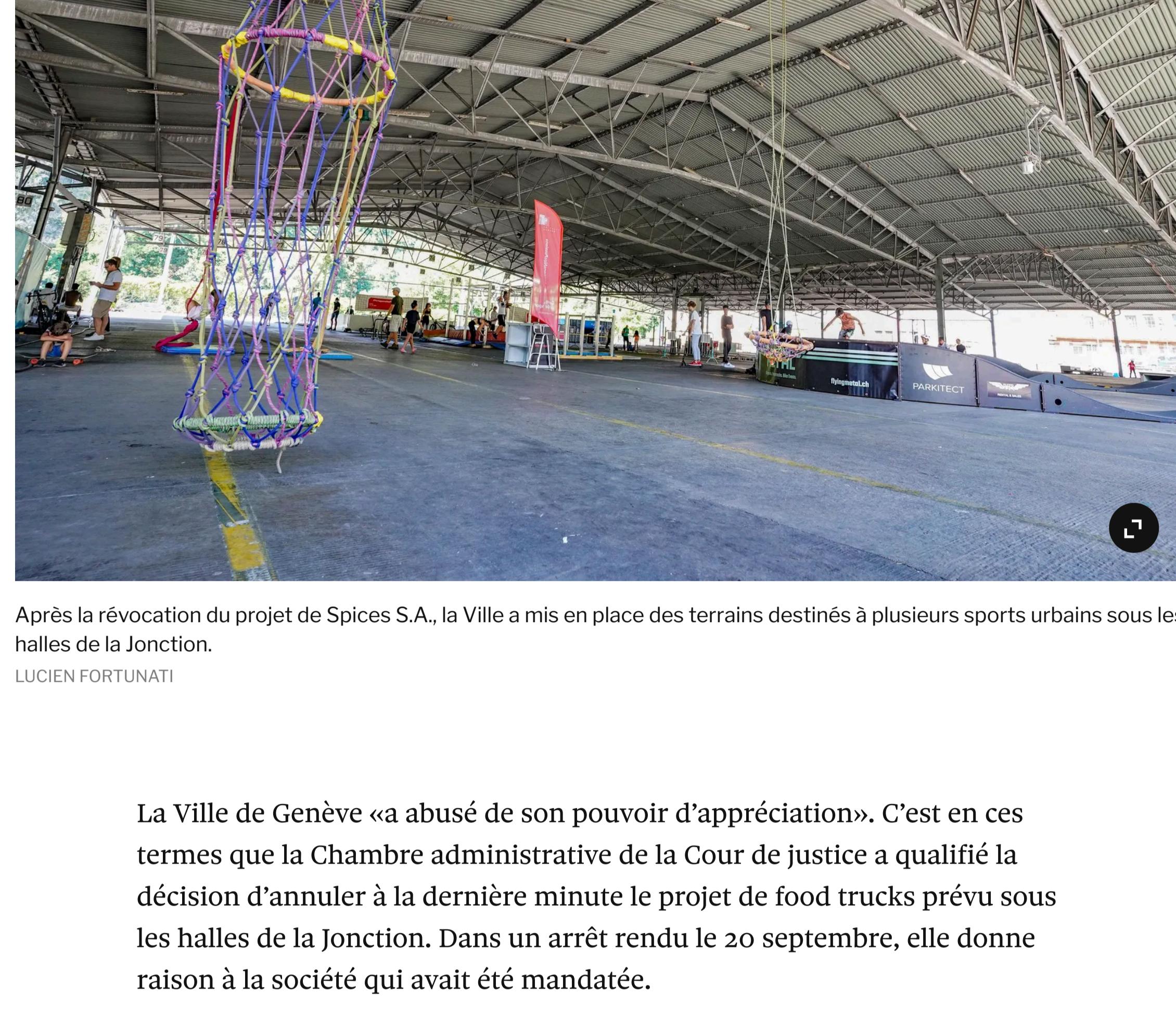
Halles de la Jonction

La Ville perd en justice contre les patrons du Baroque

Sous le coup d'une procédure judiciaire, les deux administrateurs avaient vu leur projet sous les hangars TPG révoqué par l'Exécutif. Une décision disproportionnée, selon la Cour.

Théo Allegreza
Publié: 26.09.2022, 21h32

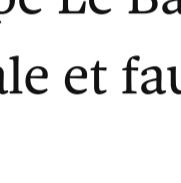
12 | Partager | Imprimer | Envoyer | Partager



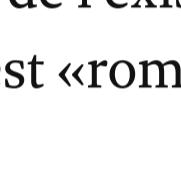
Après la révocation du projet de Spices S.A., la Ville a mis en place des terrains destinés à plusieurs sports urbains sous les halles de la Jonction.

LUCIEN FORTUNATI

La Ville de Genève «a abusé de son pouvoir d'appréciation». C'est en ces termes que la Chambre administrative de la Cour de justice a qualifié la décision d'annuler à la dernière minute le projet de food trucks prévu sous les halles de la Jonction. Dans un arrêt rendu le 20 septembre, elle donne raison à la société qui avait été mandatée.



Genève
La Ville retire la gestion des Halles de la Jonction aux patrons du Baroque



Procédure pénale
La Ville ignorait les problèmes juridiques du Baroque

En février, le Conseil administratif avait décidé de revenir sur sa décision de confier pour une période transitoire de deux ans la gestion des anciens hangars TPG à Spices S.A. – avant les travaux d'aménagement du parc de la pointe de la Jonction. Il est apparu que deux de ses administrateurs faisaient l'objet d'une procédure judiciaire liée à leur activité passée à la tête du club huppé Le Baroque. Ils sont prévenus d'abus de confiance, entrave à l'action pénale et faux dans les titres. Des accusations qu'ils contestent.

Mais la Ville a estimé qu'ils avaient «manqué de transparence» en ne l'informant pas de l'existence de cette procédure. Pour elle, «le lien de confiance» est «rompu». Spices S.A. a fait recours.

«Il n'apparaît pas que la procédure pénale [...] ait été jugée, ni qu'a fortiori celle-ci ait abouti à une condamnation des intéressés.»

Chambre administrative de la Cour de justice

Dans son arrêt, la Chambre administrative souligne que «la présomption d'innocence doit prévaloir». «Il n'apparaît pas que la procédure pénale [...] ait été jugée, ni qu'a fortiori celle-ci ait abouti à une condamnation des intéressés», écrivent les juges. Le procès, prévu ce printemps, a été repoussé.

Pas «conforme» à la bonne foi

La Ville a également argué que les responsables de Spices S.A. ont décidé de créer une nouvelle société pour exploiter les halles, tout en procédant à divers changements d'ordre organisationnel, sans l'avertir.

Un argument qui n'a pas trouvé grâce aux yeux de la Cour. Selon elle, la Ville n'a commencé à remettre en question ces éléments qu'à partir de la publication des premiers articles de presse évoquant la procédure. Une attitude «pas conforme au principe de la bonne foi», observent les juges, qui ajoutent que la société a fourni tous les documents réclamés dans l'intervalle. Pour la Cour, la Ville «a violé le principe de la proportionnalité».

Et maintenant?

Contacté, Spices S.A. dit, par la voix de son avocat Me Dimitri Tzortzis, «accueillir avec joie une décision qui invite la Ville à aller de l'avant, dans le cadre du projet pour lequel d'importants investissements, tant humains que financiers, ont d'ores et déjà été effectués». «En toute humilité, ma cliente se réjouit de pouvoir collaborer rapidement avec la Ville», ajoute-t-il.

Le Conseil administratif envisage-t-il de recourir? Le Département de la sécurité de Marie Barbey-Chappuis, à l'origine de cet appel à projets, temporise. «Nous déciderons de la suite à donner ultérieurement», fait savoir son porte-parole, Cédric Waelti. Cet été, les lieux avaient finalement été dévolus aux sports urbains.

NEWSLETTER

«Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «Tribune de Genève» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre canton, en Suisse ou dans le monde.

Inscrit

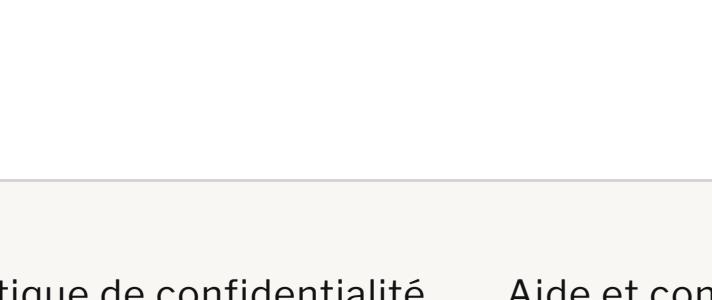
Autres newsletters

Théo Allegreza a exercé comme journaliste à la Tribune de Genève de 2018 à 2025. Plus d'infos
X @theoallegreza

Vous avez trouvé une erreur? Merci de nous la signaler.

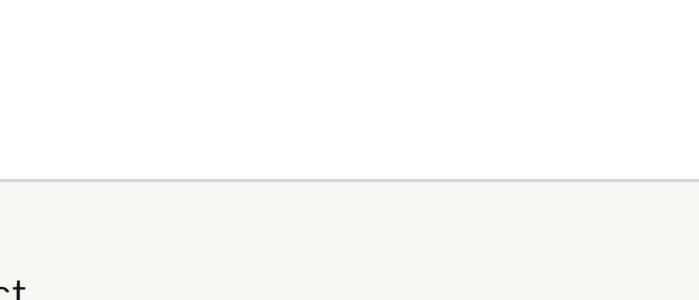
12 commentaires

Les plus lus

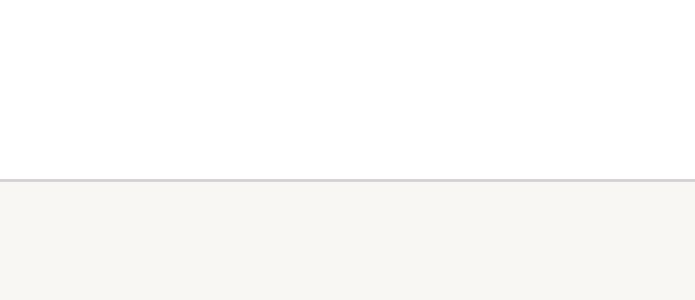


Toutes les victimes décédées ont été identifiées

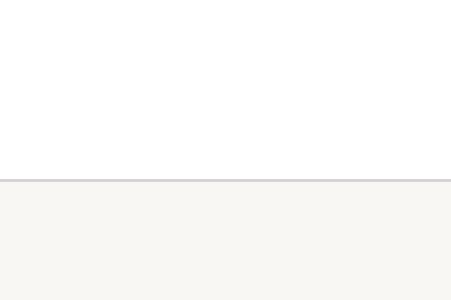
Vers le Ticker →



Au moins cinq jeunes Genevois comptent parmi les blessés



Un post de Mauro Poggia provoque l'indignation de Lionel Halperin



La mousse photo inflammable, u lambda dans le magasins